

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu le Programme d'Action Foncière en date du 11 juillet 2019 liant la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE et l'EPF de Normandie fixant les conditions d'acquisition et de revente des parcelles de l'opération 924 424 – 27 – CASE LOUVIERS Eco quartier de la Gare,

SOUS RESERVE de la signature de l'Avenant technique au Programme d'Action Foncière de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE susmentionné,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 7 mars 2025, approuvant les nouvelles modalités proposées pour les périmètres de veille foncière et leur articulation avec la mise en œuvre des conventions d'interventions à l'échelle des îlots opérationnels.

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Considérant qu'une intervention travaux est sollicitée à l'échelle de l'îlot opérationnel ATIM, compris dans le périmètre de veille foncière de l'opération 924 424 – 27 – CASE LOUVIERS Eco quartier de la Gare,

D'accepter la sortie dudit îlot ATIM de la convention d'interventions de veille foncière, étant précisé que cette sortie interviendra lors de la signature de la convention d'interventions sur **l'opération OPE2025109 – 27 – CASE LOUVIERS Site ATIM** par voie de substitution contractuelle.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE, une convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération **OPE2025109 – 27 – CASE LOUVIERS Site ATIM** (plan ci-annexé) et dans le cadre d'une enveloppe projet de 890 000 € HT.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

16 JUL. 2025

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÏTRE



Action foncière**CASE : LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE**

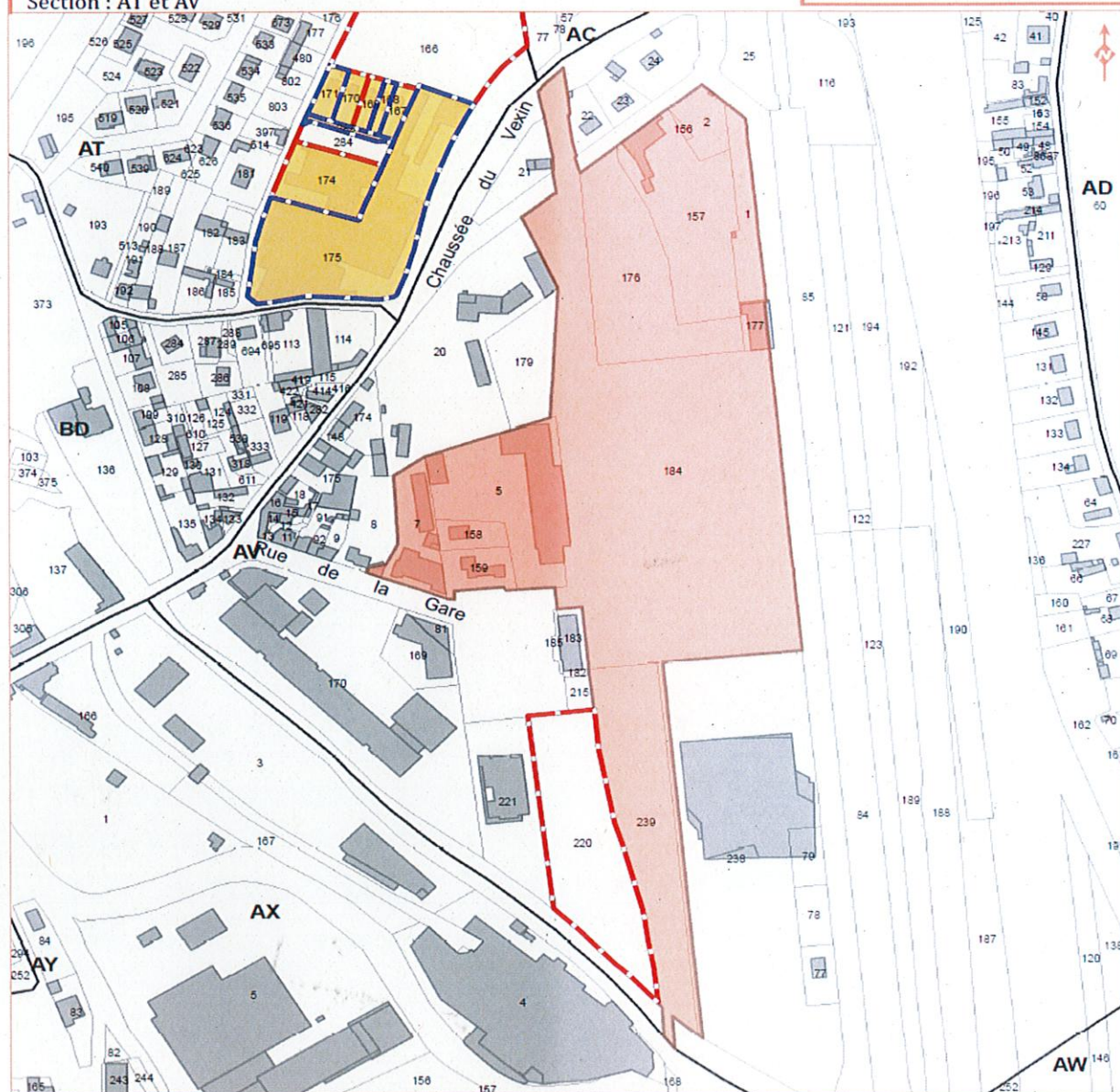
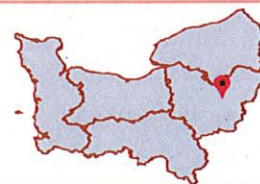
CA Seine-Eure
Louviers

Code Opération : 924 424

Surface : 6,758 ha environ

Emprise bâtie : 1,03 ha environ

Section : AT et AV



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 23/06/2025

- | | |
|---|--|
|  Parcelles en stock EPF |  Sections cadastrales |
|  Parcelles cédées EPF |  Parcelles |
|  Ilot opérationnel |  Bâti |
|  Emprise concernée par l'opération | |

Plan annexé à la
convention signée le

0 25 50 100
Mètres